

# 2ème Stage fédéral : AESH (CDI /CDD/PEC-CUI) Luttes et revendications

Ce stage est destiné à tous les AESH (en CDI, en CDD ou en PEC-CUI) mais aussi à tous les adhérent-e-s engagé-e-s dans la défense des droits des personnels. En mai 2018 les participants au premier stage aesh ont fait émerger la volonté de concrétiser ensemble une plateforme revendicative sur le statut des aesh. Cela est devenu d'autant plus urgent que les projets du gouvernement semblent vouloir aggraver les conditions de travail des aesh en multipliant leurs missions, leurs employeurs et leurs lieux de travail.

Jeudi 14 et Vendredi 15 mars 2019  
à Sud Education  
31,rue de la Grange aux Belles 75010

## 1er jour

### Matin

Questions juridiques, droits syndicaux : où et comment chercher l'information ?

Conditions de travail, hiérarchie et recours.

Inégalités hommes / femmes : salaires et retraites

### Après-midi

Analyse du projet du gouvernement.

Pourquoi revendiquer un nouveau statut unique ?

A nouveau statut nouvel intitulé ? Pour quelles missions ? Avec quelle formation ?

## 2ème jour

### Matin

Finalisation d'une plateforme revendicative.

### Après-midi

Structuration de la lutte.

Merci de prévenir impérativement de votre participation en envoyant un mail à [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)

**Demande de stage à déposer avant le 14 février 2019 à la hiérarchie.**

*La fédération rembourse jusqu'à 3 adhérent-e-s par syndicat. Si plus de 3 adhérent-e-s participent au stage, c'est à la charge de la structure locale. La fédération rembourse 100% des déplacements, 50€ par nuit et par personne sur présentation d'une facture d'hôtel, pas de frais de bouche.*



## Comment faire sa demande?

« Lieu », le \*\*\*

Mme/M. le recteur  
s/c du chef d'établissement/

Ou Mme/M. l'inspecteur d'académie

Ou Mme/M. la/le président.e de l'université de ...  
s/c de la cheffe/ du chef de service (BIATSS) / de la/du directrice.teur de composante (enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s)

Mme/M ..... (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour / de 2 / 3 jours (selon besoin dans votre emploi du temps), en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation, qui se déroulera les \*\*\*, à \*\*\*, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature